



Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1102-1 ET 1370

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 2 juin 2025, le conseil a adopté les règlements suivants :

Règlement numéro 1102-1, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 1102 relatif à l'aménagement des voies d'accès pour les véhicules d'urgence en y modifiant la définition de service de sécurité incendie et en créant une nouvelle infraction ».

Règlement numéro 1370, intitulé « Règlement autorisant l'augmentation du fonds de roulement d'un montant de trois cent vingt et un mille cent dollars (321 100,00 \$) afin de le porter à quatre millions six cent vingt mille huit cents dollars (4 620 800,00 \$) ».

Ces règlements ont reçu les approbations requises par la loi.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière à l'adresse ci-dessus indiquée, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.villemsh.ca ou en communiquant avec le greffe au greffe@villemsh.ca ou par téléphone au 450 467-CLIC (2542), poste 2218, et que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 4 juin 2025

(S) *Anne-Marie Piérard*

M^e ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE